

## **Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires**

Décision du directeur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Spécialité dénommée : TSEFALEN 50 MG/ML POUDRE POUR SUSPENSION BUVABLE POUR CHIENS DE 20 KG MAXIMUM ET POUR CHATS,

Poudre pour suspension buvable

Titulaire : I.C.F.

Composition : Céfalexine (sous forme de monohydrate) 50 mg - Excipient QSP 1 mL

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/0011566 7/2020

Date de décision : 27/07/2020